

# PLANIFICATION RÉGIONALE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS ET D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE



AVENIR DE NOS TERRITOIRES

RÉGION  
SUD  
PROVENCE  
ALPES  
CÔTE D'AZUR

Schéma régional d'aménagement,  
de développement durable  
et d'égalité des territoires  
SRADDET

SRADDET : OBJECTIFS 24 À 26 ET RÈGLES ASSOCIÉES

PLAN CLIMAT : MESURE 76 « STRATÉGIES TERRITORIALES DE PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS »

Réunion de la Commission Consultative des  
Déchets du SRADDET

14 décembre 2020



# ORDRE DU JOUR

**10H-10H15** PROPOS INTRODUCTIFS (RÉGION, SGAR, DREAL, ADEME)

**10H15-10H45** MISE EN ŒUVRE DE LA PLANIFICATION (RÉGION)

**10H45-10H55** SITUATION 2020 EN MATIÈRE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS ULTIMES (ISDND, UVE) (DREAL)

**10H55-11H10** MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES (RÉGION, ADEME)

**11H10-11H30** DÉBATS AVEC LA SALLE

**11H30-11H45** TERRITORIALISATION DE LA PLANIFICATION (FNE)

**11H45-11H55** DÉBATS AVEC LA SALLE

**11H55-12H** CONCLUSION

**12H00-12H30** COMITÉ DE SUIVI DU PROJET LIFE SMART WASTE N° 3



- 1 -

# PROPOS INTRODUCTIFS

(RÉGION, SGAR, DREAL, ADEME)

- Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a été approuvé par délibération n°19-336 de l'Assemblée Plénière en date du 26 juin 2019 - *(2<sup>ème</sup> Plan approuvé en France)*
- Le **Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)** s'y est substitué par arrêté préfectoral en date du 15 octobre 2019 - *(1<sup>er</sup> SRADDET approuvé en France)*
- Le SRADDET prévoit le maintien d'une **instance de gouvernance intitulée « Commission Consultative des Déchets »** pour assurer le suivi et l'évaluation de la planification régionale des déchets.

6 Commissions  
Consultatives  
d'Elaboration et de  
Suivi du Plan

12 Réunions  
Territoriales

5 Ateliers  
Thématiques

1400  
Participants

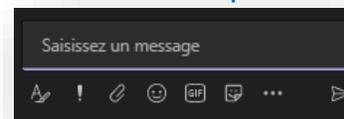
18 Lieux  
d'enquête

6 Réunions  
d'information et  
d'échange

- Utiliser le « **chat** » ou **demander la parole**



- Si possible **penser à mettre l'acronyme de votre structure** avant la question, exemple : « REGION – Comment/pourquoi/... ? »



- Vous pouvez également **transmettre des informations** en lien avec la commission par exemple un lien internet
- Anne-Laure GOY répondra à certaines questions directement sur le chat
- Arthur de CAZENOVE suit en direct le « chat » afin de **compiler les questions qui serraient à poser aux intervenants**, et informe des demandes de prises de parole
- Les échanges du « chat » et les prises de parole permettront de compléter le CR de l'atelier

Enfin lorsque vous n'intervenez pas, merci de veiller à éteindre votre micro



**Merci de votre participation**

- 2 -

# MISE EN ŒUVRE DE LA PLANIFICATION (RÉGION)

RAPPORT N°2 RELATIF À LA MISE EN ŒUVRE DE LA PLANIFICATION

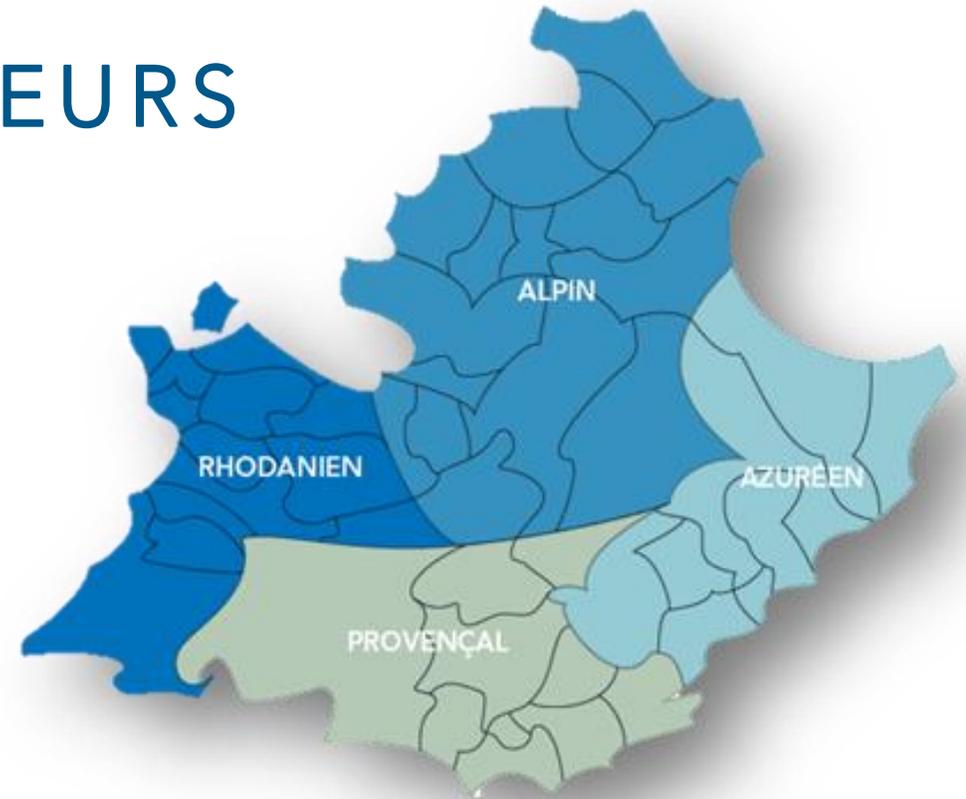
RAPPORT DISPONIBLE DANS LE TABLEAU DE BORD 2018 DE  
L'ORD&EC - CHAPITRE VII - SUIVI DE LA PLANIFICATION  
RÉGIONALE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES  
DÉCHETS :



[HTTP://WWW.ORDEEC.ORG/FILEADMIN/USER\\_UPLOAD/CHAP\\_VII  
SUIVI\\_PLANIFICATION\\_TDB2018.PDF](http://www.ordeec.org/fileadmin/user_upload/chap_vii_suivi_planification_tdb2018.pdf)

- Suivi des indicateurs (14) définis par le SRADDET (2015-2018)
- Recensement des principales installations de gestion des déchets autorisées depuis son entrée en vigueur (26/06/2019)
- Principales évolutions quantitatives concernant la gestion des Déchets Ménagers et Assimilés 2015-2018 et valeurs à viser

# SUIVI DES INDICATEURS



DECHETS NON DANGEREUX NON INERTES (DND-NI)				Unité	2015	2016	2017	2018	Objectif du SRADDET	Suivi en cours	Source	
Code 8.01	Objectif SRADDET 25	Règle SRADDET LD1-Obj25	Taux d'évolution de la production de DND-NI par rapport à 2015	Région	%	0%	-8,00%	-8,00%	-2,52%	-10% en 2025 par rapport à 2015	-2,5%	Observatoire Régional des Déchets & de l'Économie Circulaire (ORD&EC) en s'appuyant sur la base de données du Registre français des Emissions Polluantes
					tonnes	5 868 351 t	5 397 208 t	5 397 590 t	5 720 449 t			
8.02	25	LD1-Obj25	Taux d'évolution de la quantité de DND-NI préparé pour une réutilisation par rapport à 2015	Région	%	0%	1,00%	3,00%	60,83%	+10% en 2025 par rapport à 2015	+61%	Observatoire Régional des Déchets & de l'Économie Circulaire (ORD&EC)
					tonnes	3 000 t	3 034 t	3 100 t	4 825 t			
8.03	25	LD1-Obj25	Taux de DAE-ND-NI collectés en mélange avec les DMA (Déchets ménagers et assimilés)	Région	tonnes	36%	36,00%	36,00%	36,00%	-50% en 2025 par rapport à 2015	0%	Observatoire Régional des Déchets & de l'Économie Circulaire (ORD&EC)
					%	1 279 578 t	1 268 933 t	1 282 493 t	1 321 558 t			
8.04	25	LD1-Obj25	Taux de valorisation des DND-NI	Région	%	40%	43,00%	44,00%	44,00%	65% de DND-NI valorisés en 2025	44%	Observatoire Régional des Déchets & de l'Économie Circulaire (ORD&EC)
					tonnes	2 337 795 t	2 251 714 t	2 401 345 t	2 516 857 t			

DECHETS NON DANGEREUX NON INERTES (DND-NI)			Unité	2015	2016	2017	2018	Objectif du SRADDET	Suivi en cours	Source	
8.05	25	LD1-Obj25	Quantités supplémentaires de déchets d'emballage triés	Région tonnes	0 t	+ 2 655 t	+ 11 704 t	+20 285 t	+ 120 000t en 2025	+20 285 t	Observatoire Régional des Déchets & de l'Économie Circulaire (ORD&EC)
			Quantités de déchets d'emballage triés	tonnes	161 381 t	164 036 t	173 085 t	181 666 t			
8.06	25	LD1-Obj25	Quantité de biodéchets alimentaires triés à la source	Région tonnes	19 198 t	19 136 t	37 089 t	32 390 t	450 000t en 2025	32 390 t	Observatoire Régional des Déchets & de l'Économie Circulaire (ORD&EC)
			Evolution des quantités depuis 2015	tonnes		-62 t	17 891 t	13 192 t			
8.07	25	LD1-Obj25	Taux de valorisation des mâchefers produites	Région %	36%	39,00%	61,00%	67,00%	90% en 2025, 100% en 2031	67%	Observatoire Régional des Déchets & de l'Économie Circulaire (ORD&EC)
			Quantités annuelles de mâchefers produites	tonnes	101 674 t	108 913 t	151 872 t	191 249 t			

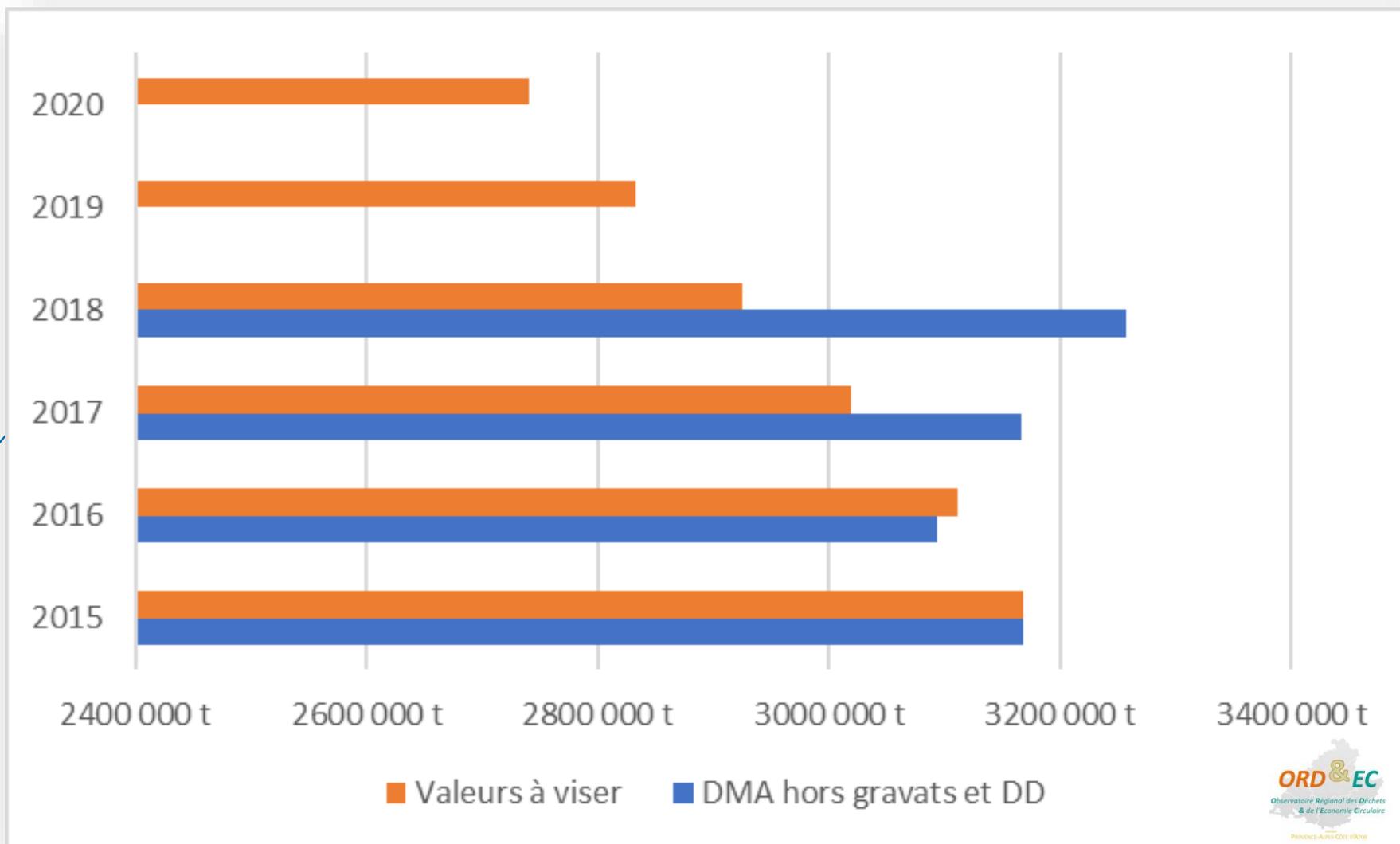
DECHETS NON DANGEREUX INERTES ET NON INERTES ISSUS DE CHANTIERS DU BTP				Unité	2015	2016	2017	2018	Objectif du SRADDET	Suivi en cours	Source
8.08	25	LD1-Obj25	Taux d'évolution de la production de DND-Inertes par rapport à 2015	Région % tonnes	0% 15 403 414 t	+0,32% 15 452 897 t	+7,30% 16 534 249 t	18,6% 18 274 206 t	+0% en 2025 par rapport à 2015	+18,6%	Observatoire Régional des Déchets & de l'Économie Circulaire (ORD&EC)
8.09	25	LD1-Obj25	Taux d'évolution de la quantité de DND issus de chantiers du BTP en Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux par rapport à 2015	Région % tonnes	0% 66 534 t	-38,60% 40 850 t	-89,60% 6 905 t	-97,5% 1 678 t	-50% par rapport à 2015	-97,5%	Observatoire Régional des Déchets & de l'Économie Circulaire (ORD&EC)
8.10	25	LD1-Obj25	Evolution du taux de DND (DI +NI) issus de chantiers du BTP suivant une filière légale par rapport à 2015  <i>Quantité annuelle de DND (DI +NI) issus de chantiers du BTP suivant une filière légale</i>	Région % tonnes	0% 8 859 019 t	-8,84% 8 075 996 t	+12,1% 9 934 174 t	+17,60% 10 418 231 t	Capter 100% des déchets des chantiers du BTP en 2025	+17,60%	Observatoire Régional des Déchets & de l'Économie Circulaire (ORD&EC)
8.11	25	LD1-Obj25	Taux de valorisation des déchets inertes et non inertes issus des chantiers du BTP	Région %	70%	68,37%	70,04%	74,22%	70% de valorisation en 2025	74,2%	Observatoire Régional des Déchets & de l'Économie Circulaire (ORD&EC)

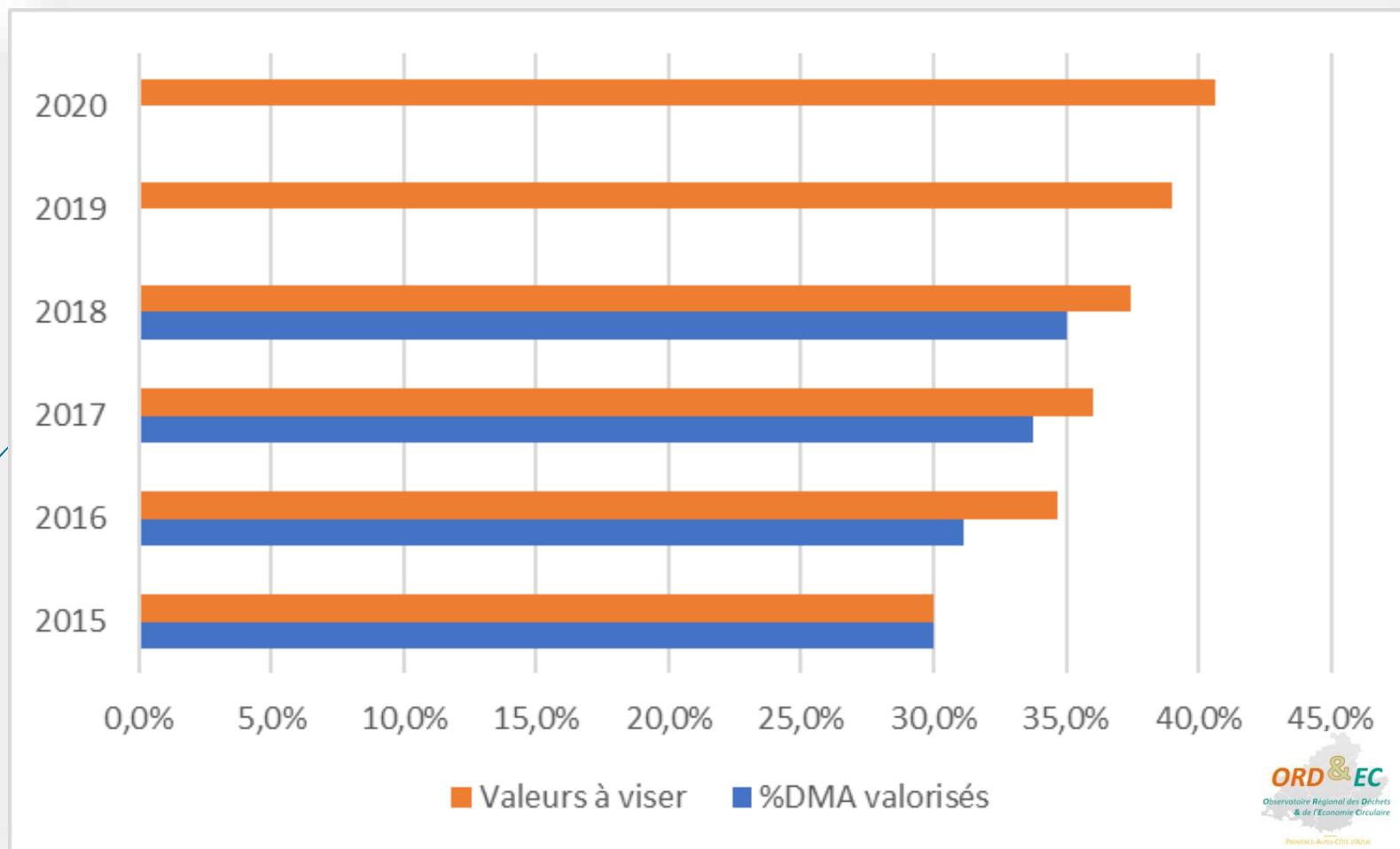
DECHETS DANGEREUX			Unité	2015	2016	2017	2018	Objectif du SRADDET	Suivi en cours	Source		
8.12	25	LD1-Obj25	Taux d'évolution du gisement de déchets dangereux	Région	%	0%	-3,00%	-2,00%	+2,00%	Stabiliser le gisement à son niveau de 2015	-2%	Observatoire Régional des Déchets & de l'Économie Circulaire (ORD&EC)
					tonnes	820 435 t	833 635 t	842 235 t	837 235 t			
8.13	25	LD1-Obj25	Taux de déchets dangereux collectés par rapport au gisement identifié (hors terres polluées)	Région	%	72%	59,76%	59,11%	66,30%	Capter 80% en 2025 et 100% en 2031	66%	Observatoire Régional des Déchets & de l'Économie Circulaire (ORD&EC)
					tonnes	491 576 t	415 096 t	415 687 t	462 956 t			
8.14	25	LD1-Obj25	Taux de valorisation des déchets dangereux collectés (énergie et matière)	Région	%	67%	71,00%	66,00%	54,00%	Valorisation de + de 70% des déchets dangereux collectés	54%	Observatoire Régional des Déchets & de l'Économie Circulaire (ORD&EC)
					tonnes	329 301 t	295 745 t	272 493 t	250 083 t			

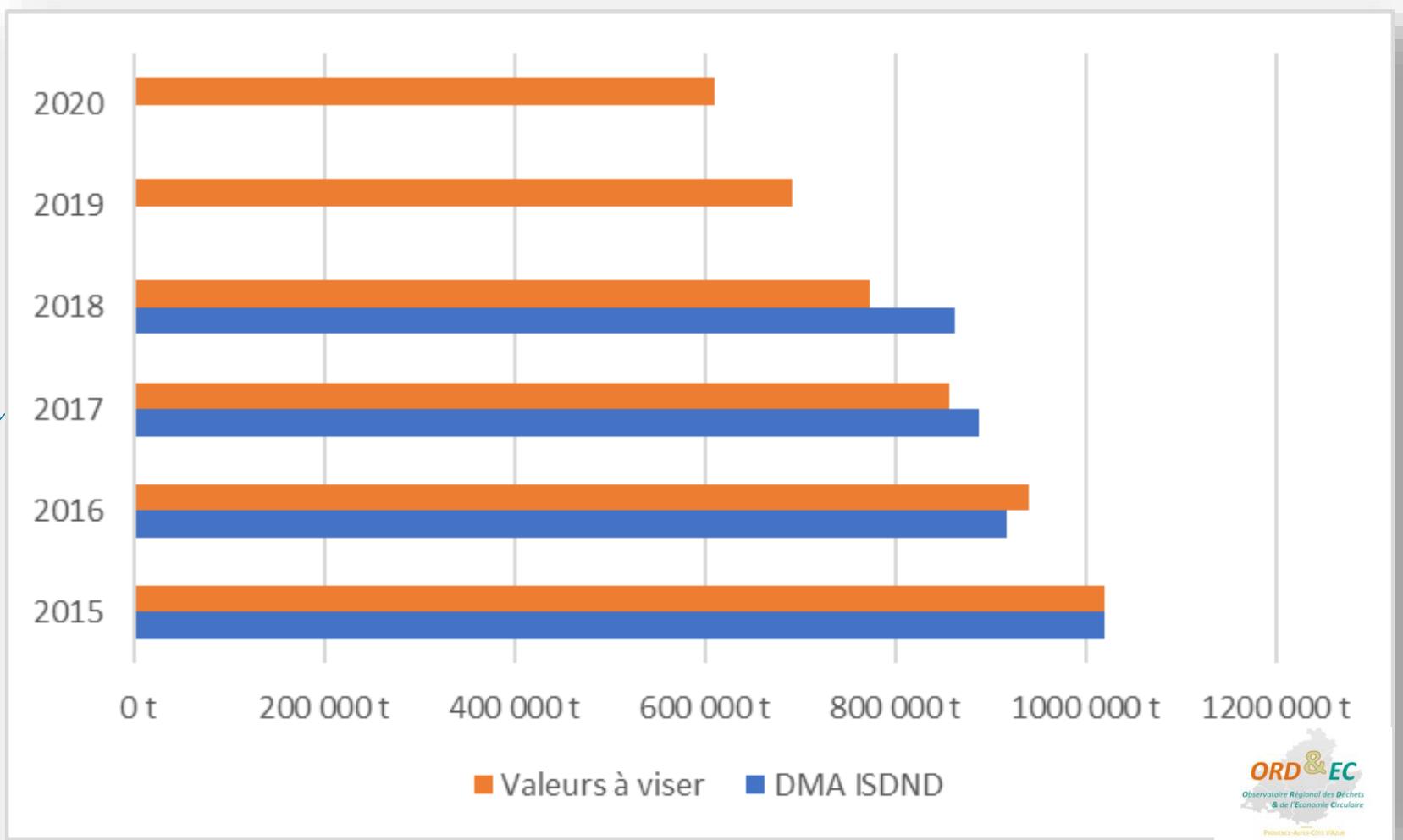
Objectif loi « AGECE »	Indicateurs et unités	2010	2015	2016	2017	2018	Valeur à viser
Réduction de 15% des <u>déchets ménagers et assimilés</u> produits par habitant d'ici 2030 par rapport à 2010 (Article 3)	% de réduction des déchets ménagers et assimilés produits par habitant par rapport à 2010 kg/hab. de <u>DMA non dangereux</u>	0% 658 kg/hab.	-2,9% 638,9 kg/hab.	-4,3% 630,0 kg/hab.	-3,2% 636,7 kg/hab.	-0,5% 654 kg/hab.	<b>-15%</b> en 2030 559 kg/hab.
Assurer la valorisation énergétique d'au moins 70% <u>des déchets</u> ne pouvant faire l'objet d'une valorisation matière d'ici 2025 (Article 110)	% de DND produits en région et valorisés énergétiquement (UVE/CSR) Quantité annuelle (t)	-	44% 1 310 006 t	46% 1 367 383 t	46% 1 376 732 t	48% 1 419 477 t	<b>70%</b> en 2025
• Réduction des quantités de <u>déchets ménagers et assimilés</u> admis en installation de stockage à 10% <u>des quantités</u> produites en masse en 2035 (Article 10)	% de DMA non dangereux non inertes produits en région et stockés Quantités annuelles (t)	-	32% 1 027 171 t	30% 944 595 t	29% 920 222 t	27% 877 753 t	<b>10%</b> en 2035

Ces objectifs pourront être déclinés par bassin de vie.

# ZOOM SUR LES PRINCIPALES ÉVOLUTIONS QUANTITATIVES CONCERNANT LA GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS 2015-2018 ET VALEURS A VISER





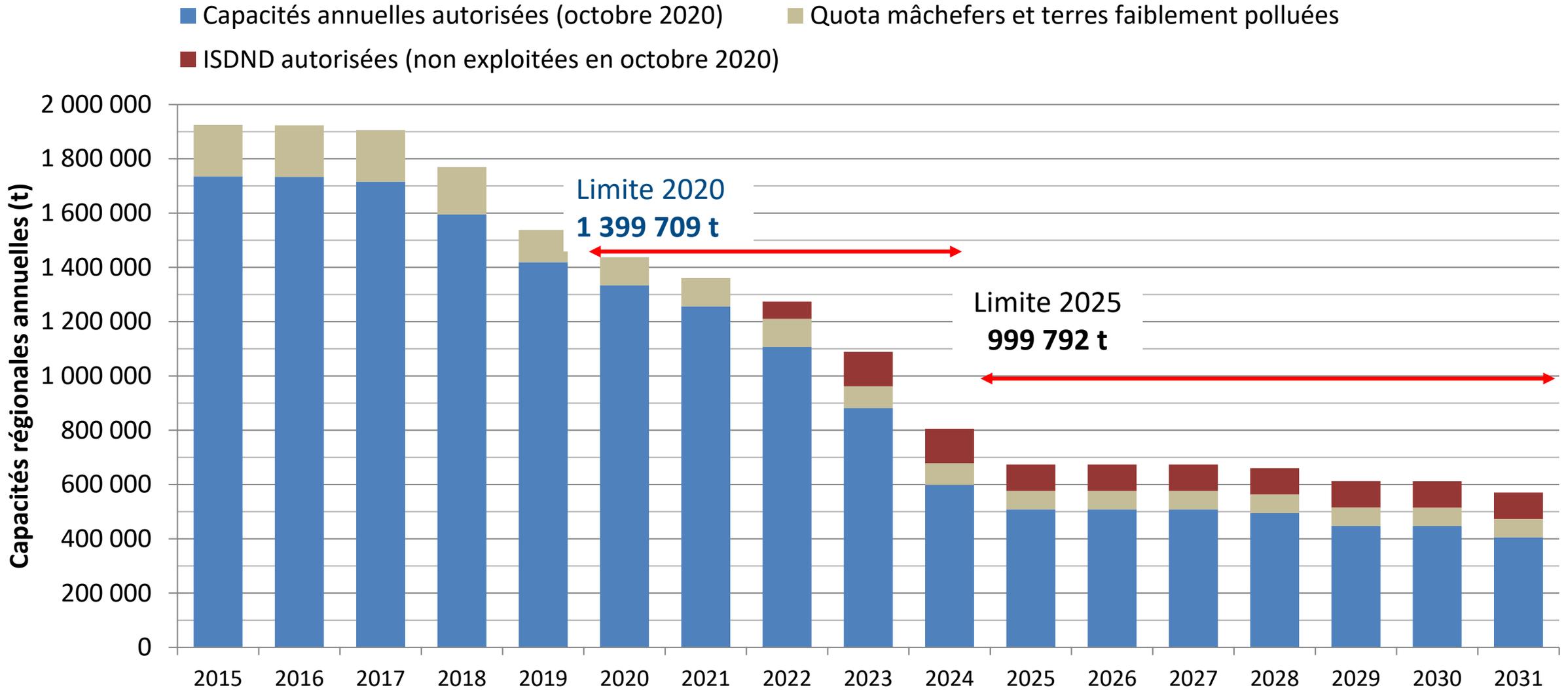


# BILAN DES CAPACITÉS DE TRAITEMENT DES DÉCHETS NON DANGEREUX RÉSIDUELS

# ESTIMATION DES BESOINS DE TRAITEMENT ET EXPORTS 2020-2021

	2018	2019	2020	2021
DND résiduels produits en région (UVE/ISDND)	2 850 000 t	2 850 000 t <i>(estimation sur la base des tendances 2015-2018)</i>	2 780 000 t <i>(estimation sur la base des tendances 2015-2018 et -10% PIB sur activités économiques)</i>	
<i>Dont DMA résiduels produits en région (UVE/ISDND)</i>	<i>2 150 000 t</i>	<i>2 150 000 t (estimation sur la base des tendances 2015-2018)</i>		
Capacités réelles en région (UVE/ISDND)	2 782 200 t	2 674 950 t	2 686 000 t	2 686 000 t
Estimation du déficit de traitement en région	- 67 800 t <i>(fermeture ISDND CANNET DES MAURES en août 2018)</i>	-175 050 t <i>(à confirmer sur la base des données interrégionales disponibles fin 2020, quantités stockées très limitées sur PIERREFEU et PENNES-MIRABEAU, fermeture ISDND ORANGE, ouverture ISDND BAGNOLS-EN-FORET)</i>	-94 000 t <i>(sans tenir compte des capacités UVE utilisées pour Corse (16 000 t); ni des besoins éventuels UVE en cas de pannes techniques)</i>	- 94 000 t

# DES CAPACITES REGIONALES DE STOCKAGE EN DECA DES LIMITES VISEES PAR LA PLANIFICATION DES 2021 !

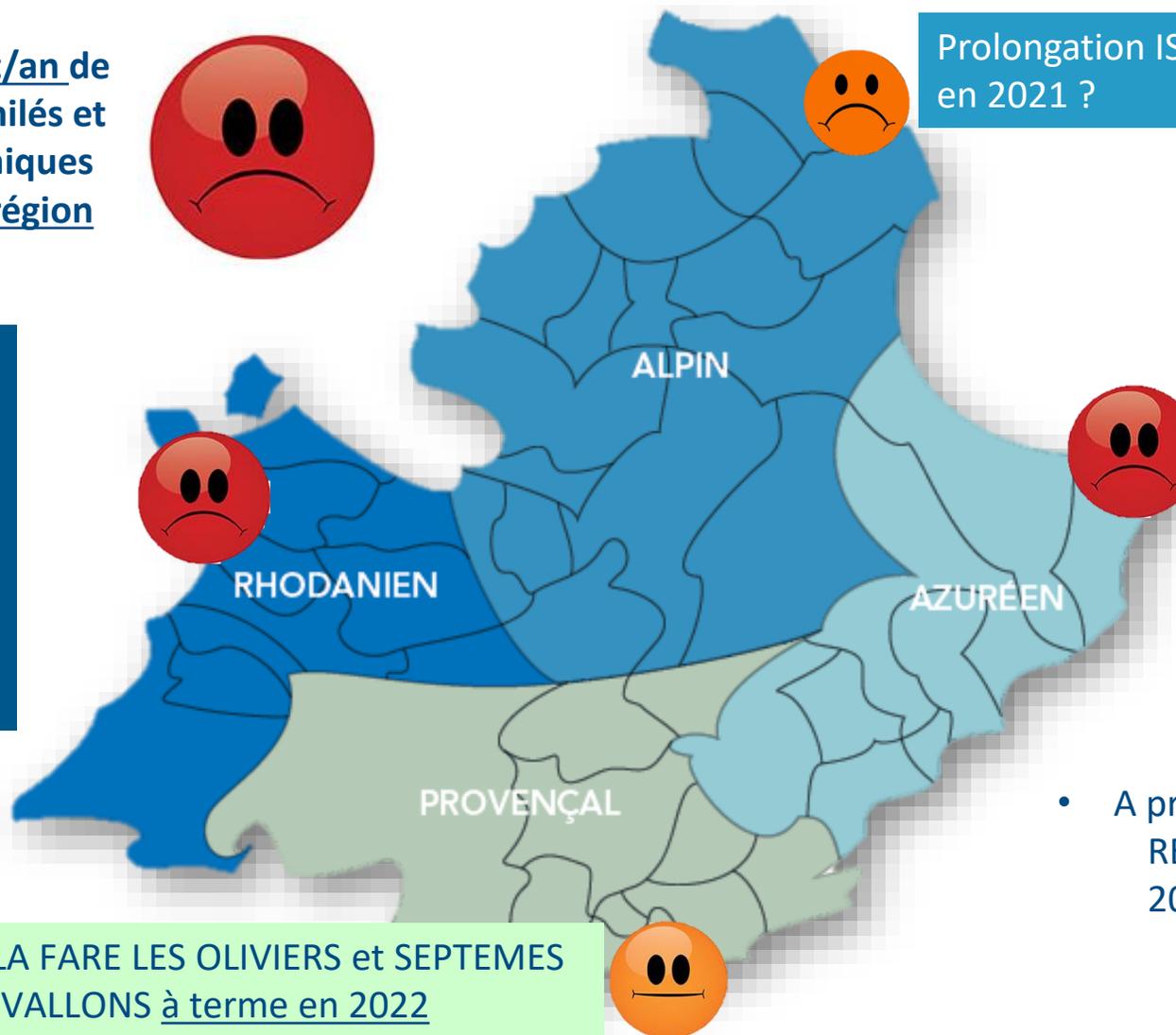


# SITUATIONS 2020 DES BASSINS DE VIE EN TERME DE GESTION DES DECHETS RESIDUELS

- « Estimation » de 100 000 t/an de Déchets Ménagers et Assimilés et Déchets d'Activités Economiques résiduels sans exutoire en région

FERMETURE DE L'ISDND D'ORANGE  
LIMITATION DES EXPORT VERS ISDND DE BELLEGARDE (30)  
ARRET DU SITE DE TRAITEMENT DE BEUCAIRE (30)

AP LA FARE LES OLIVIERS et SEPTEMES  
LES VALLONS à terme en 2022



Prolongation ISDND VENTAVON en 2021 ?

FONCTIONNEMENT DEGRADE UVE NICE et INSTALLATION DU BROC

- A prévoir REVAMPING UVE NICE de 2022 à 2024 (50% de capacité)



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale de l'environnement  
de l'aménagement et du logement  
Provence-Alpes-Côte d'Azur

- 3 -

# SITUATION 2020 EN MATIÈRE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS ULTIMES (ISDND, UVE) (DREAL)

- Une mobilisation exceptionnelles des opérateurs déchets dans la crise sanitaire
- Baisse des déchets produits et moins de pic saisonnier
- Sollicitation des ISDND en baisse en 2020
- Activité des UVE et incinérateurs maintenus, notamment car intervenant dans le traitement des DASRI

## L'enfouissement devient l'exception

La loi AGECE impose une diminution du stockage à 10% des DMA produits à l'horizon 2035.

## De nouvelles obligations / incitations

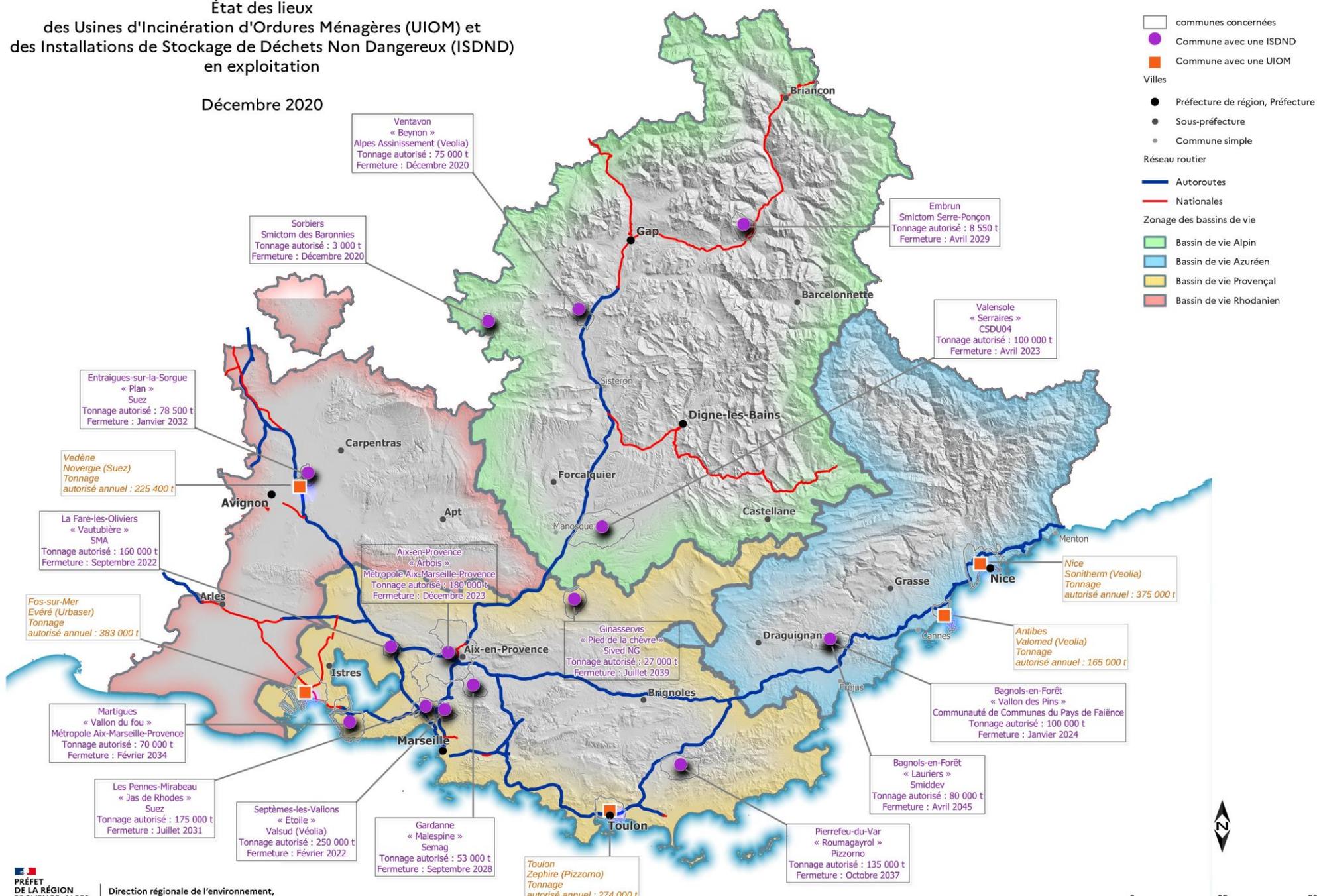
Obligation de démontrer le tri par les producteurs pour aller en enfouissement

Contrôles des déchets réceptionnés sur les installations renforcés

# ETAT DES LIEUX DES UVE/ISDND – Décembre 2020

État des lieux  
des Usines d'Incinération d'Ordures Ménagères (UIOM) et  
des Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)  
en exploitation

Décembre 2020



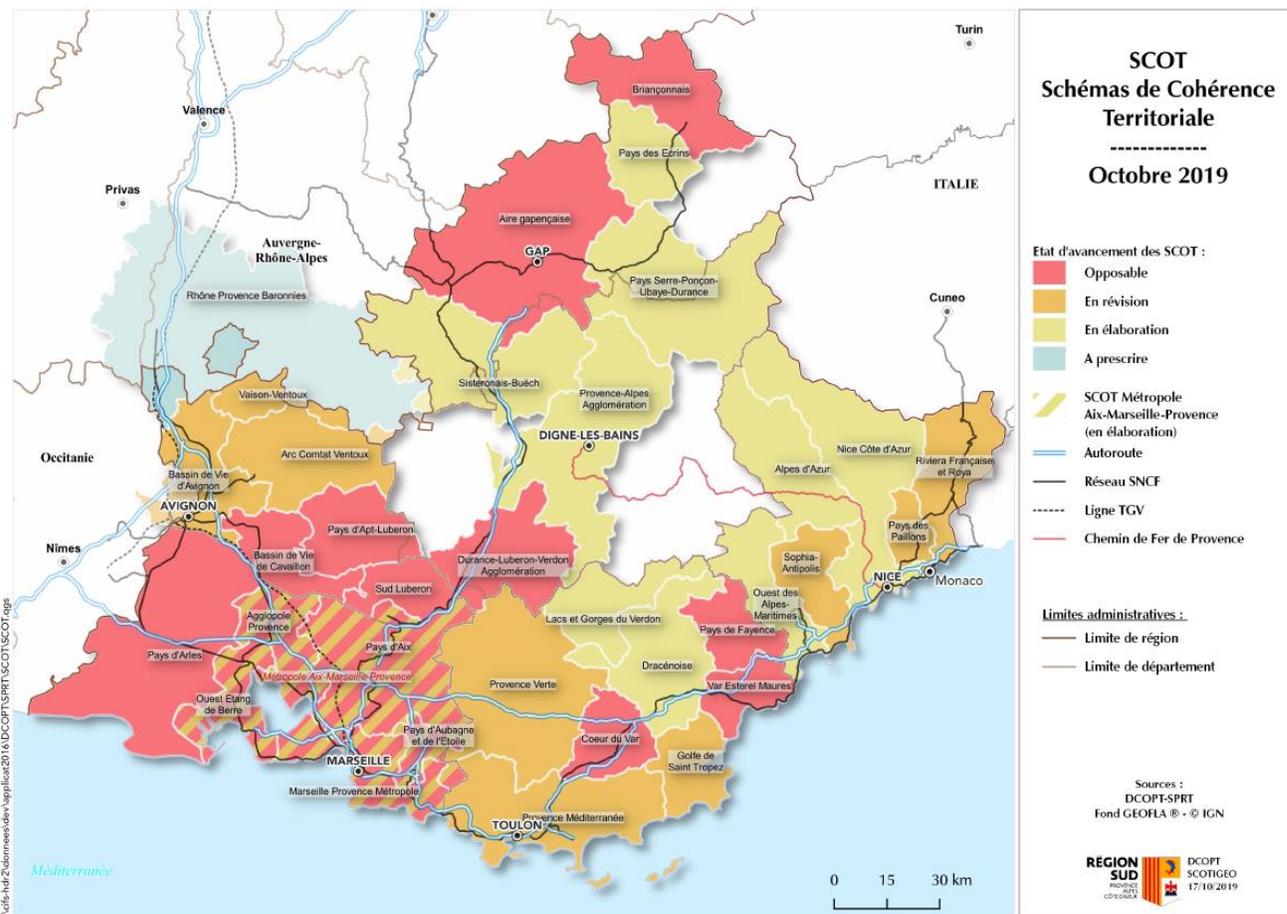
0 25 50 km



- 4 -

# MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES (RÉGION, ADEME)

RÈGLE LD1-OBJ25A : ÉLABORER DES **STRATÉGIES DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS** (DANGEREUX, NON DANGEREUX NON INERTES OU NON DANGEREUX INERTES) ET **PRÉVOIR LES ÉQUIPEMENTS** AFFÉRENTS COMPATIBLES AVEC LA PLANIFICATION RÉGIONALE



- Mise en œuvre d'une gouvernance par bassin pour engager 4 feuilles de route
- Sensibilisation des collectivités, des acteurs de l'aménagement du territoire et des agences d'urbanisme à l'intégration de la thématique au SCOT et PLU
- Avis de la REGION sur les SCOT
- Identification de friches industrielles
- ...

## FAITS SAILLANTS

- 700 M€ d'investissement identifiés pour la mise en œuvre de la planification
- CPER 2021-2024 :
  - ➔ 75 projets recensés (384 M€) – centres de tri, déchèteries, ressourceries, compostage de déchets verts,...
  - ➔ Très peu de projets structurants sur la valorisation des biodéchets alimentaires

**Mobilisation nécessaire des EPCI et Syndicats pour proposer/favoriser l'émergence de projets visant les besoins d'équipements énoncés dans le SRADDET**

Egalement en cours PO FEDER 2021-2027 avec des objectifs sur l'Economie Circulaire fléchés par l'EUROPE.

## REUNIONS TERRITORIALES 2019/2020

- Bassin de vie Provençal (10 octobre 2019 et 15 octobre 2020)
- Bassin de vie Rhodanien (11 octobre 2019 et 24 septembre 2020)
- Bassin de vie Alpin (14 octobre 2019, 13 et 20 octobre 2020)
- Bassin de vie Azuréen (23 octobre 2019 et 14 octobre 2020)

## ATELIERS ET REUNION TECHNIQUES 2020 (mensuels à trimestriels)

- Réunion avec les exploitants UVE/ISDND le 2 décembre 2020
- Réunions techniques trimestrielles avec EPCI et Métropoles lancées depuis septembre 2019
- Plus de 30 événements programmés et réalisés (REGION, ADEME, ETAT)
- Formations SRADDET (déchets/bassins/indicateurs)

## JOURNEES TECHNIQUES 2019-2020

- 16-17 décembre 2019 – Journées Régionales de l'Economie Circulaire

**COMITES DE SUIVI REGION/ETAT** (4 depuis début 2019)

**COMMISSION PAR BASSIN DE VIE**

**APPELS A PROJETS ET CADRES D'INTERVENTION ADEME/REGION**

**ANIMATION DE RESEAUX (REENEMPLOI, GASPILLAGE ALIMENTAIRE, ZERO PLASTIQUE,...)**



**16** Ateliers  
Thématiques  
en Région

**5** Comité de  
Pilotage et de  
suivi du Projet

**10** Visites de site  
Traitement  
Valorisation &  
Associations

**1** Journée  
Echange & Partages  
d'Expérience



Les vidéos de cet atelier sont disponibles sur demande à [lifsmartwaste@maregionsud.fr](mailto:lifsmartwaste@maregionsud.fr)

## Comment lutter contre les dépôts sauvages et les décharges illégales ?

Jeudi 21 novembre 2019 - Hôtel de Ville  
La Seyne-sur-Mer



### Synthèse des échanges de la matinée

Les **dépôts sauvages** sont estimés à 21kg/an/hab, ce qui pourrait représenter environ **100 000 tonnes de déchets abandonnés par an sur le territoire régional** dont la résorption incombe aux communes pour un coût de 30 à 90 Millions d'euros (juridiquement impossible à supporter au travers de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères), les décharges illégales concernent majoritairement les déchets issus de chantiers et **leur abandon est estimé à 2 millions de tonnes par an** sur la région, ce qui représente un **manque à gagner pour les installations légales de l'ordre de 15 à 25 millions d'euros.**



#### Présentations

**DREAL Région (M. Baey) et Var (M. Dutoit) :** Dépôts sauvages et Décharges illégales : rappel réglementaire et retours d'expérience en matière de déchets de chantier.

Après avoir énoncé les différentes caractéristiques de dépôts sauvages et de décharges illégales, les services de l'Etat (DREAL) ont rappelé les différents pouvoirs de police associés et ont illustré leur propos à travers la présentation d'actions menées dans le Var.

COMPTE-RENDU



[maregionsud.fr](http://maregionsud.fr)

HABITANTS, ENTREPRISES, TOURISTES, COLLECTIVITÉS... CHACUN PEUT FAIRE SA PART POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF ZÉRO DÉCHET PLASTIQUE.





Des documents de sensibilisations et des outils de partage d'expérience et de connaissance très largement diffusés depuis septembre 2019



Des feuilles de route par bassin de vie : avancement et valeurs à viser par bassin et par EPCI – mise à jour annuelle – Diffusion depuis octobre 2020

## Améliorer la connaissance

[www.ordeec.org](http://www.ordeec.org)




## Partage d'expérience

[www.lifeipsmartwaste.eu](http://www.lifeipsmartwaste.eu)



### DES APPELS A PROJETS REGIONAUX

- 2012-2019 : **Filidéchets** (R&D - réemploi/réutilisation/valorisation des déchets) (57 lauréats soutenus par la Région)
- 2019 : **ProValotri** (collecte/tri/valorisation des déchets des activités économiques (ex : déchèteries professionnelles, recyclage déchets du BTP) (3 lauréats soutenus par la Région)
- 2018-2019 : **Territoires en Economie Circulaire** (8 lauréats soutenus par la Région)
- 2019 : **Stratégie territoriale** en matière de prévention et de gestion des **matières organiques** (7 lauréats)
- **Méditerranée Zéro Plastique** (29 lauréats)
- 2019 : Expérimentation de **Solutions numériques innovantes** pour développer l'économie circulaire à l'échelle d'un territoire (5 lauréats)
- 2017-2018 : **Fonds de dépollution** (20 lauréats soutenus par la Région)
- 2016-2017 : Valorisation des **Déchets Verts** (20 lauréats soutenus par la Région)
- 2015-2017 : Lutte contre le **Gaspillage Alimentaire** (14 lauréats soutenus par la Région)
- ...



- **UN CONTRAT D'OBJECTIF DECHETS & ECONOMIE CIRCULAIRE**
- **UN CADRE D'INTERVENTIONS SPECIFIQUES** (prévention, réseaux, formation, ressourceries,...)
- **DES CONTRATS RÉGIONAUX D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL** (unités de gestion/valorisation des déchets)
- **UN PROJET EUROPEEN – LIFE IP SMART WASTE** (18 partenaires – plus de 50% de la population régionale)
- **LE CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION 2014-2020 PUIS 2021-2027**
- **LES FUTURS PROGRAMMES OPERATIONNELS EUROPEENS (FEDER/FSE) – 2021-2027**
- **DES APPELS A PROJETS NATIONAUX (ADEME, ETAT, CITEO,...)**

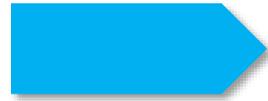
*! CONVENTION TRIPARTITE ADEME/CITEO/ADEME EN COURS*

# Contrats d'objectifs

DÉLIBÉRATION VOTÉE PAR  
L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE LE 9  
OCTOBRE 2020



La Région propose la mise en œuvre d'une **«Autonomie des bassins de vie en matière de gestion des déchets : stratégie régionale et nouveaux dispositifs »** et un conventionnement avec les collectivités au travers un **Contrat d'objectifs « Prévention, Tri des déchets et Economie Circulaire »**.



Le but de ce contrat est d'engager les collectivités dans une démarche globale de prévention, de tri et de gestion des déchets visant l'économie des ressources, établi sur la base de feuilles de route partagées, suivies annuellement et déclinées de la Planification Régionale de Prévention et de Gestion des Déchets.

# ZOOM SUR LES CONTRATS D'OBJECTIFS (RÉGION)

# Soutien aux projets en faveur de la prévention des déchets et de l'économie circulaire

## Montant / Accompagnement proposé

Le montant de l'aide est calculé sur la base de l'assiette des dépenses éligibles, selon les modalités suivantes :  
Taux d'aide maximum de 50%.

- **Tarification incitative** : plafond d'aide de 250 000 € par projet (potentiellement déposés en plusieurs phases) ;
- **Elaboration et/ou mise en œuvre d'un programme local de prévention\*** (y compris ingénierie et plan d'actions) : 150 000 € par projet (potentiellement déposés en plusieurs phases) ;
- **Projets innovants et structurants en lien avec l'économie circulaire** : plafond d'aide de 300 000 € par projet (potentiellement déposés en plusieurs phases).

Le taux, dans la limite du maximum fixé, sera modulé en fonction de la qualité technique du projet et sa pertinence notamment territoriale, et des impacts attendus et objectifs fixés.



Plans de prévention et tarification incitative

- Objectifs :
- 100% de plans de prévention en 2021
- 1,2 million d'habitants en TI

# Animation d'actions collectives en matière d'économie circulaire et de déchets

## Bénéficiaires

### ■ Pour l'animation d'actions collectives régionales

Réseau régional ou structure intervenant au niveau régional qui assure un rôle de relais de mobilisation (chambres consulaires, associations, fédérations professionnelles...). Une intervention à un niveau infra-régional peut-être soutenue pour des actions exemplaires et reproductibles à l'échelle régionale.

### ■ Pour l'animation d'actions collectives locales

- Personnes morales de droit public : collectivités territoriales et leurs groupements compétents en matière d'économie circulaire, établissements publics (chambres consulaires, etc)... ;
- Personnes morales de droit privé : entreprises, associations dont syndicats, organisations ou fédérations professionnelles...

### ■ Montant

L'aide régionale est une subvention de fonctionnement spécifique, pouvant atteindre un maximum de 80 % des coûts éligibles de l'opération. Elle est plafonnée à 80 000 € annuel par bénéficiaire et par opération pour l'animation d'actions collectives régionales et locales.



# Amélioration de la gestion et de la valorisation des déchets

## Montant / Accompagnement proposé

Le montant de l'aide est calculé sur la base de l'assiette des dépenses éligibles.  
Les taux maximum et plafonds d'aide sont les suivants :

## Type de projet / Taux d'aide maximum Région / Plafond d'aide Région

- Sites de réemploi / 60% / plafonné à 100 k€ ;
- Centres de tri / 30% / plafonné à 500 k€ ;
- Déchèteries professionnelles / 50% / plafonné à 200 k€ ;
- Déchèteries publiques / 50% / plafonné à 300 k€ ;
- Solution de valorisation matière innovante, notamment dans le cadre de l'appel à projets Filidéchet / 50% / plafonné à 50 k€ ;
- Solution de valorisation matière / 50% / plafonné à 300 k€ ;
- Solution de valorisation innovante pour les déchets du BTP notamment dans le cadre de l'appel à projets PROVALOTRI / 50% / plafonné à 50 k€ ;
- Unités de valorisation de combustibles solides de récupération / 10% / plafonné à 50 k€ ;
- Unités de préparation des déchets / 20% / plafonné à 50 k€.



# Cas particulier des moyens de collecte

Afin de permettre à tous les territoires d'atteindre les objectifs de la planification régionale dans les délais fixés, la Région pourra intervenir sur les moyens de collecte (bacs, points d'apport volontaire, composteurs, matériel, étude d'optimisation).

Le plafond d'aide atteint, avec un ou plusieurs dossiers de financement successifs, la possibilité pour l'EPCI de solliciter un soutien aux moyens de collecte est close.

	Taux d'aide	Plafond d'aide
▪ EPCI de - 60 000 habitants permanents	50%	300 000 €
▪ EPCI dont la population permanente se situe entre 60 000 et 100 000 habitants	30%	200 000 €
▪ EPCI de +100 000 habitants	10%	100 000 €



# Tri à la source et valorisation des biodéchets

## Objectifs

- Elaborer à l'échelle territoriale une stratégie de gestion des déchets organiques (déchets verts, biodéchets des ménages et déchets organiques privés), permettant aux différents producteurs de déchets organiques de répondre à leurs obligations de valorisation ;
- Mettre en œuvre cette stratégie.

## Bénéficiaires

Tout porteur de projet, public ou entreprise publique locale de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ayant un établissement ou une succursale en région.

## Montant /Accompagnement proposé

Le montant de l'aide est calculé sur la base de l'assiette des dépenses éligibles, selon les modalités suivantes :

- **Taux d'aide maximum de 50%** ;
- Plafond d'aide de **500 000 € par projet** (potentiellement déposés successivement).
- La valorisation des déchets agricoles par méthanisation est traitée via un appel à projets spécifique, porté par le Service Transition énergétique de la Région.

## Dépenses éligibles

Dépenses strictement liées aux projets et indispensables à sa réalisation : études externalisées, équipements et infrastructures de tri et valorisation, communication, animation, formation.

# Aides régionales aux études stratégiques en matière d'économie circulaire et de déchets

1. **Éclairer les choix et décisions du bénéficiaire (en termes technique, organisationnel, financier, juridique...).**
2. **Améliorer et approfondir les connaissances sur un sujet précis.**
3. **Poser un diagnostic et proposer des pistes d'actions.**

## Bénéficiaires

- Personnes morales de droit public : collectivités territoriales et leurs groupements compétents en matière de déchets et d'économie circulaire, établissements publics (chambres consulaires, etc.) ;
- Personnes morales de droit privé : associations, syndicats ou fédérations professionnelles.

## Montant

- L'aide régionale est une subvention de fonctionnement spécifique, pouvant s'élever jusqu'à un maximum de 50 % des coûts éligibles de l'opération, plafonné à 50 000 € par bénéficiaire et par opération.
- L'intervention de la Région est encadrée par le cadre réglementaire des régimes d'aide publique qui est étudié au regard de chaque dossier.

## Dépenses éligibles

Dépenses de prestations de service pour la réalisation de l'étude ;

Le cas échéant et sous conditions, les autres dépenses directement liées à l'opération : diffusion et communication des résultats...



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# **COMMISSION DE SUIVI du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets**

Politique de soutien de l'ADEME

# Soutien ADEME – Un dépôt de demandes dématérialisé

- Plateforme <https://agirpoulatransition.ademe.fr/> : accès simplifié à la connaissance et aux systèmes d'aide de l'ADEME

Logo République Française, ADEME, France Relance. Texte: Agir pour la transition écologique, Agence de la transition écologique. Bouton: MON COMPTE. Liens sociaux: Twitter, LinkedIn, YouTube, RSS.

**PARTICULIERS**  
Adoptez un quotidien plus écologique : découvrez nos conseils et nos solutions pour vous accompagner à chaque moment de votre vie.  
> VOTRE ESPACE

**ENTREPRISES**  
Entreprise, association, organisme de recherche ou doctorant : Découvrez si votre projet est éligible, ainsi que l'ensemble des aides et appuis financiers dont vous pouvez bénéficier.  
> VOTRE ESPACE

**COLLECTIVITÉS**  
Vous souhaitez participer à la mise en œuvre de la transition écologique et énergétique : Découvrez si votre projet est éligible, ainsi que l'ensemble des aides et appuis financiers dont vous pouvez bénéficier.  
> VOTRE ESPACE

Logo République Française, ADEME, France Relance. Texte: Agir pour la transition écologique, Agence de la transition écologique. Bouton: MON COMPTE. Liens: ENTREPRISES, Liens sociaux: Twitter, LinkedIn, YouTube, RSS.

**CHERCHER LE DISPOSITIF D'AIDE ADAPTÉ À VOTRE PROJET**

VOUS ÊTES ▼ THÈME DU PROJET ▼ LOCALISATION DU PROJET ▼ TYPE DU PROJET ▼ **RECHERCHER**

**L'ADEME vous accompagne**

La transition écologique est au cœur du [plan France Relance](#) annoncé par le Gouvernement le 3 septembre dernier.

Dans ce cadre, l'ADEME est pleinement mobilisée pour accompagner et soutenir les projets portés par les entreprises et les collectivités permettant d'accélérer la transition écologique.

ANALYSE

# Soutien ADEME – Ressource financière

- **L'ADEME ne soutient pas les actions réglementaires**
- En région, l'ADEME dispose de financements :
  - Fonds Chaleur
  - Fonds Economie Circulaire
  - Fonds Mobilité Durable
  - Fonds Hydrogène
  - Dispositifs du Plan de Relance (2020-2022)

Les Cibles : Acteurs économiques (entreprises - associations) et Collectivités

# L'économie circulaire

## 3 domaines, 7 piliers



**AAP PROVALOTRI**

**AAP FILIDECHET**

Cadre d'intervention Déchet (*prévention, valorisation organique et matière...*)

**AAP LIFE SMART WASTE**

Cadre d'intervention déchets (recyclerie, réemploi..)

**RECYCLAGE**  
(matière et organique)

© ADEME



**ALLONGEMENT DE LA DURÉE D'USAGE**

- Réemploi
- Réparation
- Réutilisation

**CONSOMMATION RESPONSABLE**

- Achat
- Consommation collaborative
- Utilisation

**EXTRACTION/EXPLOITATION ET ACHATS DURABLES**

**ÉCO-CONCEPTION**  
(produits et procédés)

**ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE**

**ÉCONOMIE DE LA FONCTIONNALITÉ**

**AAP Transition Ecologique et Economique des Entreprises (T3E)**

**AAP FILIDECHET**  
(volet éco-conception)

**Cadre d'intervention EIT**

**AAP Transition Ecologique et Economique des Entreprises (T3E)**

**AAP T3E**

**Action Lutte contre le gaspillage alimentaire et alimentation durable**

# Et plus particulièrement sur les « Déchets »

## LA PREVENTION

### Opérations visant la réduction à la source, le réemploi ou le développement de solutions de substitution

**Flux DMA** : déploiement des actions de compostage de proximité, développement des ressourceries, changement de comportement des consommateurs, gaspillage alimentaire...

**Flux DAE** : déploiement d'installations permettant le tri et le réemploi des déchets du BTP (ProValoTri), modifications de procédés pour limiter les déchets générés, achat de machines plus performantes, démarches EIT,...

L'ADEME finance ces opérations en phase d'étude et/ou investissement.

## LA VALORISATION MATIERE

### Développement du recyclage :

- Développement de nouvelles techniques de valorisation de déchets (AAP FILIDECHET)
- Création et modernisation des centres de tri – collecte élargie des plastiques (2022)
- Equipements permettant l'introduction de matières 1ères à recycler dans les process,
- Création de centres de tri et déchèteries professionnelles (DAE),
- Intégration de matières plastiques recyclées dans la production de produits finis chez les plasturgistes ou transformateurs (AAP ORPLAST)
- Création de plateformes de compostage,
- Collecte séparée des biodéchets, tarification incitative.

L'ADEME finance ces opérations en phase d'étude et/ou investissement.

## LA VALORISATION ENERGETIQUE

### INSTALLATIONS DE METHANISATION

L'ADEME finance ces opérations en phase d'étude et/ou investissement.

#### AAP CSR :

- Création d'unités de production de chaleur à partir de Combustibles Solides de Récupération (CSR). (AAP CSR)
- Aide aux centres de tri pour la préparation des CSR.

## UN NOUVEL OUTIL D'ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES

#### Le Contrat d'Objectif de Territoires:

- Une vocation transversale ( Economie circulaire & Déchets, Energie, Air, Climat)
- Une durée de 4 ans. EPCI > 20 000 hab. 350k€ avec une part fixe (75k€) et une part variable



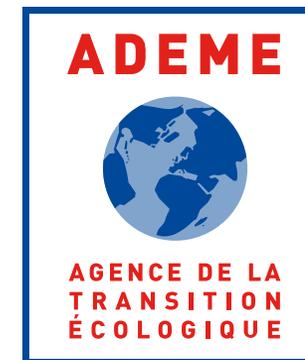
# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Bernard VIGNE [bernard.vigne@ademe.fr](mailto:bernard.vigne@ademe.fr)

Alice ANNIBAL JAMBET [alice.annibaljambet@ademe.fr](mailto:alice.annibaljambet@ademe.fr)



# LA CHARTE ZERO PLASTIQUE (RÉGION)

21 COMMUNES / 10 EPCI et SYNDICATS / 1 DEPARTEMENT / 8 ENTREPRISES ou CLUSTERS  
11 ETABLISSEMENTS SCOLAIRES / 19 ASSOCIATIONS / 5 PARCS NATURELS



- 1 Sensibiliser à la prévention des déchets plastiques
- 2 Prévenir et utiliser modérément les matières plastiques
- 3 Gérer et valoriser les déchets plastiques

Pour qui ?

- ◆ Les collectivités territoriales et les intercommunalités
- ◆ Les entreprises
- ◆ Les établissements scolaires

Pour les **acteurs partenaires** (associations, gestionnaires d'espaces naturels et chambres consulaires), une **charte "structures partenaires"** est proposée pour valoriser leurs actions d'animation et d'accompagnement auprès des porteurs de projets et des institutions.

# Charte Zéro déchet plastique

La charte régionale “zéro déchet plastique“, dont l’animation a été confiée à l’ARBE, a pour objectif d’accompagner et de valoriser les porteurs de projets dans leurs actions.

## Pourquoi signer la charte ?



- Intégrer une communauté de signataires
- Bénéficier d'un accompagnement assuré par l'ARBE
- Valoriser sa démarche auprès de ses partenaires
- Atteindre un objectif de réduction des pollutions plastiques

*Depuis septembre 2020, animation de la charte nationale et de la charte régionale par l'ARBE*

[https://www.arpe-arb.org/environnement/passez-a-l39action-signez-la-charte-regionale-zero-dechet-plastique\\_i7126.html](https://www.arpe-arb.org/environnement/passez-a-l39action-signez-la-charte-regionale-zero-dechet-plastique_i7126.html)

# Charte Zéro déchet plastique



## 2 CHARTES, 1 ANIMATION RÉGIONALE COMMENT S'ENGAGER ?

1. Voter une délibération
  2. Compléter le plan d'actions & désigner un élu et un agent référents
  3. Signer la ou les chartes
  4. Evaluer vos actions
- Seules les collectivités et les intercommunalités du littoral peuvent s'engager dans les 2 dispositifs. Pour cela, il suffit de voter 1 délibération commune, de compléter 1 plan d'actions commun et de signer les 2 chartes.

**SIGNATAIRES DE LA CHARTE ZÉRO PLASTIQUE EN MARS 2020**

**Légende**

Signataires engagés dans la charte zéro déchet plastique (55)

- Entreprises (6)
- ▲ Etablissements scolaires (6)
- Communes (14)
- Partenaires (18)
- Intercommunalités (8)
- Conseils Départementaux (1)

■ Préfecture de région / de département

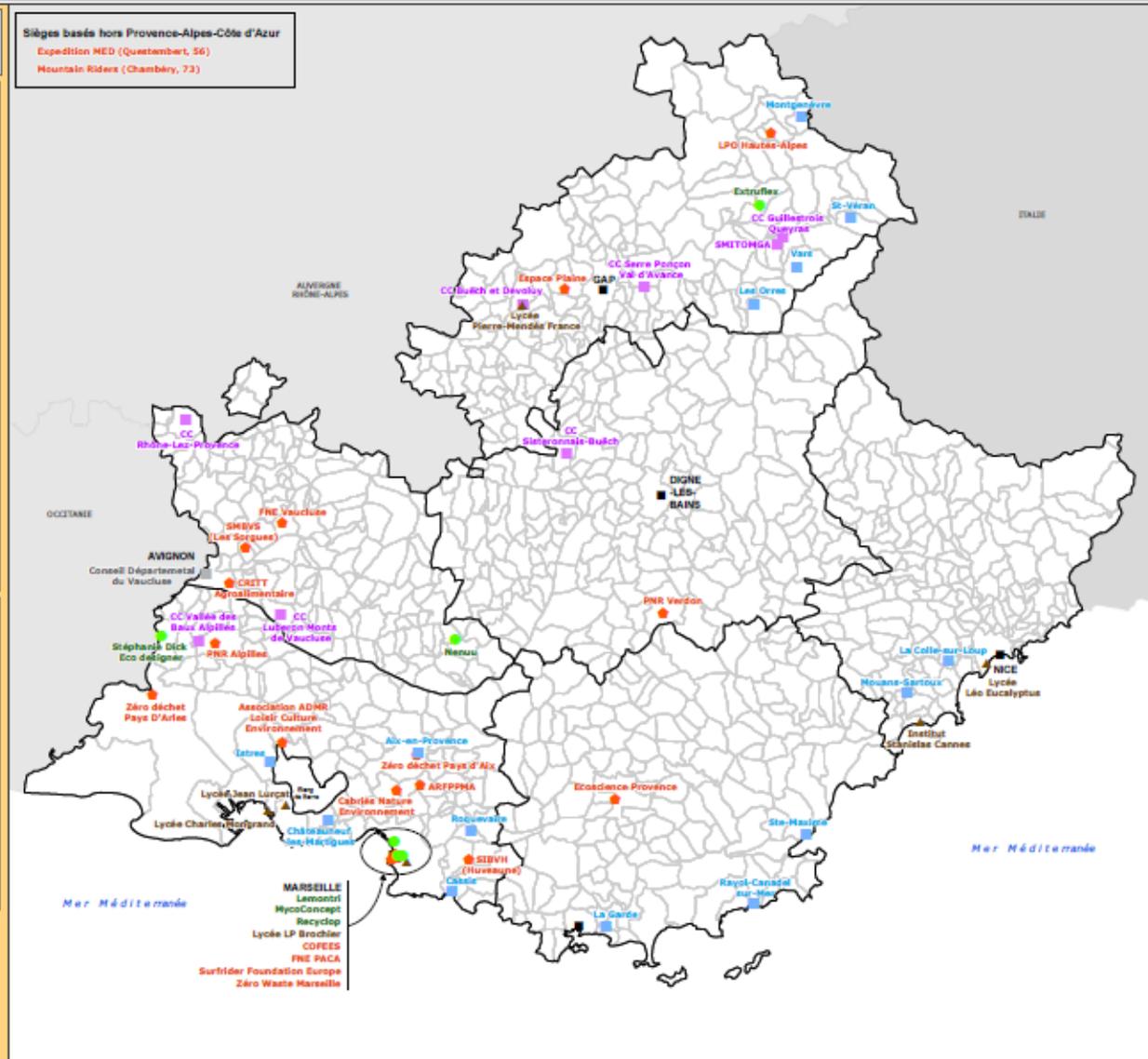
▭ limite régionale  
▭ limite départementales  
▭ limite communales

0 10 20 40 Km

Dispositif proposé par : **RÉGION SUD** PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

Animé par : **ARPE**

Source des données : ARPE-ARB - Région Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Date de validité des données : mars 2020  
Fonds de carte : © IGN - BD CARTO / GEOFLA  
Réalisation : ARPE - ARB - mars 2020



- 5 -  
ECHANGES ET DEBATS

- 6 -  
TERRITORIALISATION DE LA PLANIFICATION (FNE)

# Commission consultative des déchets

Marseille – 14 décembre 2020



# Commission consultative des déchets

Marseille – 14 décembre 2020



## Trois points forts du PRPGD :

1. Principe de proximité
2. Ambition forte malgré la situation « particulière » de la région
3. Souci d'opérationnalité du PRPGD : financements, ateliers, ...

# Commission consultative des déchets

Marseille – 14 décembre 2020



Deux questions :

1. Comment rendre opérationnel le PRPGD au niveau de chacun des quatre bassins de vie ?
2. Quelles urgences, par quoi commencer ?

# 1. Rendre le PRPGD opérationnel dans les 4 bassins ?

## Une structuration mobilisatrice pour :

- Multiplier les échanges d'expérience (par ex. entre EPCI)
- Connaître et évaluer les performances au niveau de l'ensemble du bassin et par EPCI (ORDEEC + vécu local)
- Construire et faire vivre une stratégie multi-EPCI (exutoires, mais aussi centres de transfert, déchetteries professionnelles, ...)

# 1. Rendre le PRPGD opérationnel dans les 4 bassins ?

**Une structuration qui rassemble :**

- EPCI et syndicats mixtes
- Opérateurs (ESS, tri, stockage / déchets ménagers, déchets d'activité)
- Société civile : associations d'habitants mais aussi professionnelles

# 1. Rendre le PRPGD opérationnel dans les 4 bassins ?

Une structuration qui rassemble :

- EPCI et syndicats mixtes
- Opérateurs (ESS, tri, stockage / déchets ménagers, déchets d'activité)
- Société civile : associations d'habitants mais aussi professionnelles

Et bien sûr :

ORDEEC

Région

DREAL

# 1. Rendre le PRPGD opérationnel dans les 4 bassins ?

## Une structuration qui rassemble :

- EPCI et syndicats mixtes
- Opérateurs (ESS, tri, stockage / déchets ménagers déchets d'activité) Représentants de CSS
- Société civile : associations d'habitants mais aussi professionnelles

Et bien sûr :

ORDEEC

Région

DREAL

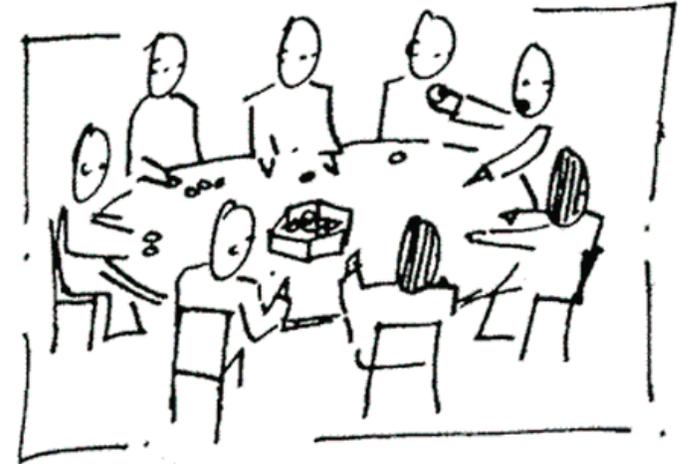
Et aussi :

Représentants des CSS

# 1. Rendre le PRPGD opérationnel dans les 4 bassins ?

⇒ une Commission Consultative Déchets (CCD) par bassin

- de taille raisonnable
- se réunissant chaque année au 4<sup>o</sup> trimestre (après délibération des EPCI sur leur rapport de l'année précédente)
- alimentant la réunion annuelle de la CCD régionale en lui permettant de mieux fonctionner :



- Vérification de l'effectivité du principe de proximité
- Inflexion éventuel du PRPGD actuel
- Préparation de sa mise à jour en 202x

## 2. Quelles urgences, par quoi commencer ?

## 2. Quelles urgences, par quoi commencer ?

Prévention = la clé de la réussite du PRPGD

### Déchets Ménagers et Assimilés

- **PLP, TZDZG, et maintenant PLPDMA**

**Tous les EPCI →**

- mi-2021 : lancer un PLPDMA
- mi-2022 : approuver le PLPDMA

- CCEs

*Pour réussir :* - diag. + objectifs

- comm. + signaux politiques

- **Tarifification incitative (35% en 2025)**

- **Région** → compléter le plan d'action
- **Bassin** → 2021 : lancer au moins un test
- **EPCI** → 2021 : passer à ComptaCoût et, pour les citoyens, rendre lisible le rapport annuel

## 2. Quelles urgences, par quoi commencer ?

Prévention = la clé de la réussite du PRPGD

### Déchets Ménagers et Assimilés

- **PLP, TZDZG, et maintenant PLPDMA**

**Tous les EPCI →**

- mi-2021 : lancer un PLPDMA
- mi-2022 : approuver le PLPDMA

- CCES

*Pour réussir :*

- diag. + objectifs
- comm. + signaux politiques

- **Tarifification incitative (35% en 2025)**

- **Région →** compléter le plan d'action
- **Bassin →** 2021 : lancer au moins un test
- **EPCI →** 2021 : passer à ComptaCoût et, pour les citoyens, rendre lisible le rapport annuel

### D. Activités Économiques - D. Inertes

- **Eco-conception, réutilisation et marchés publics**

**Région →** conditionner les subventions pour travaux à cette obligation

- **Économie circulaire**

**Bassin / EPCI →** 2021 : construire une stratégie locale (de l'ESS à l'EIT)

- **Redevance spéciale**

**EPCI →** 2021 : monter un plan de généralisation de la redevance spéciale (objectif 2022)

## 2. Quelles urgences, par quoi commencer ?

### Collecte et valorisation

#### Déchets Ménagers et Assimilés

- **Biodéchets**

- Compostage de proximité
- Collecte sélective en milieu urbain

- **Bassin** → 2021 : lancer au moins 1 test  
- **EPCI « urbains »** → pour mi-2021 : monter une évaluation coûts-avantages

- **Extension de consignes de tri en cours**

- **Bassin** → programmer l'homogénéisation des collectes (bi-flux, tri-flux)  
- **EPCI** → accentuer la communication pour démultiplier les effets de ce changement

## 2. Quelles urgences, par quoi commencer ?

### Collecte et valorisation

#### Déchets Ménagers et Assimilés

- **Biodéchets**
  - Compostage de proximité
  - Collecte sélective en milieu urbain
  - **Bassin** → 2021 : lancer au moins 1 test
  - **EPCI « urbains »** → pour mi-2021 : monter une évaluation coûts-avantages
- **Extension de consignes de tri en cours**
  - **Bassin** → programmer l'homogénéisation des collectes (bi-flux, tri-flux)
  - **EPCI** → accentuer la communication pour démultiplier les effets de ce changement

#### D. Activités Économiques - D. Inertes

- **Déchetteries professionnelles**
  - Bassin** → 2021 : vérif. de l'état du maillage existant
  - EPCI** → fermeture progressive des déchetteries publiques aux professionnels (si maillage suffisant)
- **Reprise par les distributeurs (décret 2016)**
  - Bassin** → 2021 : dresser un état des lieux
- **Déchets sauvages**
  - EPCI / communes** → 2021 : prendre délib. règlement déchets
  - État ou Région** → mener une politique de « name & shame »

## 2. Quelles urgences, par quoi commencer ?

Traitement

### Déchets Ménagers et Assimilés

- **Installations de stockage DND**

**Bassin**

- dès 2020 : suivre le vécu des ISDND existants à travers les CSS
- 2021 : évaluer et localiser le foncier nécessaire

**EPCI** : 2021-... prévoir ce foncier dans les SCoT en élaboration ou révision

- **Unités de Valorisation Énergétique**

**Bassin** → suivre le vécu des UVE (CSS, ...)

## 2. Quelles urgences, par quoi commencer ?

### Traitement

#### Déchets Ménagers et Assimilés

- **Installations de stockage DND**

**Bassin**

- dès 2020 : suivre le vécu des ISDND existants à travers les CSS
- 2021 : évaluer et localiser le foncier nécessaire

**EPCI** : 2021-... prévoir ce foncier dans les SCoT en élaboration ou révision

- **Unités de Valorisation Énergétique**

**Bassin** → suivre le vécu des UVE

#### D. Activités Économiques - D. Inertes

- **Centres de transferts et ISDI**

**Bassin et EPCI** → idem DMA

## Pour terminer, trois souhaits par rapport à la Région

→ Évaluation pour le moyen terme

Réfléchir dès 2021 sur les modalités de l'évaluation approfondie prévue pour 2025 au-delà des indicateurs quantitatifs prévus par le PRPGD

→ Cohérence entre les financements et la forte ambition du PRPGD

Porter l'ambition du plan en conditionnant les financements des collectivités aux engagements et surtout aux progrès par rapport aux déchets et à l'économie circulaire

→ Principe de proximité

Vérifier la bonne application du principe de proximité par catégorie de déchets lors de chaque CCD régionale annuelle

## ... et trois également par rapport à l'Etat

→ Le plus tôt possible

Mettre en place des CSS là où elles manquent

Les faire vivre au rythme annuel normal

Comme pour la Région, conditionner les financements aux collectivités à certaines obligations de moyens en vue du respect des lois nationales ou européennes (élaboration d'un PLPDMA, mise en place de la tarification incitative, tri des biodéchets, etc.)



**Merci de votre attention**

# - 7 - ECHANGES ET DEBATS

- 8 -

# SYNTHESE

## ET ENJEUX DE LA DYNAMIQUE REGIONALE

(EXEMPLE DU PROJET EUROPÉEN LIFE IP SMART WASTE)  
(RÉGION)



# LIFE Integrated Project 2016

## Smart Waste

# COMITE DE SUIVI N°3 DU PROJET EUROPEEN





- 1 -

# RAPPEL DU CONTEXTE DU PROJET

## LIFE-IP Smart Waste en résumé



Prévention,  
gestion et  
valorisation des  
déchets et  
stratégie d'économie  
circulaire

Mise en œuvre  
d'une dynamique  
régionale des  
acteurs publics  
et des  
entreprises

34 M€ d'actions  
LIFEIP  
(contribution  
Europe: 10M€)  
et 46 M€ d'actions  
complémentaires

Janvier  
2018  
à  
Décembre  
2023



<http://www.lifeipsmartwaste.eu>

### Comité de pilotage

- Conseil Régional
- 17 partenaires associés
- ADEME
- DREAL
- CITEO



# - 1A - LES IMPACTS DE LA CRISE SANITAIRE

# Retrospective 2020 : Impacts COVID et préparation pour les nouveaux entrants au projet

## Note sur les impacts du COVID pour le projet rédigée à l'attention de la Commission européenne (avril 2020)

- Décalage de la phase 1 de projet d'un an soit réajustement du calendrier de projet avec une phase 1 (1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2021) et une phase 2 (1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2023).
- Paiement intermédiaire décalé à 2022 sur la base d'une clôture des comptes au 31/12/2021

## Avenants en cours....

- Avenant 2020 : Nouveaux lauréats/ Dissolution SMZV/ Modification calendrier de projet. Intégration de 13 nouveaux lauréats (7 publics et 6 issus du privé) pour un montant total de dépenses éligibles de près de 3,2MEUR.
- Avenant financier 2021 : Modification du Grant Agreement financier suite modifications des ventilations financières effectuées -> possibilité d'ajuster sa maquette financière jusqu'au 31/12/2020



- 1B -

## DYNAMIQUE D'ANIMATION DU PROJET ET PILOTAGE

## ATELIERS THEMATIQUES

- 5 RDV en 2018
- 12 RDV en 2019
- 12 RDV prévus en 2020

- ➔ Rencontres techniques thématiques ouvertes aux acteurs des filières déchets au territoire régional.
- ➔ Echanges sur des points concrets de réflexion
- ➔ Développement une approche partenariale à l'échelle régionale sur des thématiques à enjeux forts.

## EDUCTOUR

- 1<sup>ère</sup> édition 06/12/2019
- 2<sup>nd</sup> programmée 1<sup>er</sup> semestre 2020

La valorisation matière et organique sont les 2 axes pour travailler la réduction des déchets à la source. **La Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin (la CoVe)** qui mise sur cette réduction travaille l'exemplarité de fonctionnement en rendant toujours plus responsable sa commande publique. **Une journée de visite des sites de référence à destination des élus a mis en valeur le travail effectué sur ce territoire.**

**Invitation | Atelier Thématique**  
Comment mieux connaître le coût de la prévention et de la gestion des déchets pour optimiser le service ?

#15

Judi 13 février 2020 > 9h -14h

Hôtel de Région  
27 Place Jules Guesde  
13002 MARSEILLE  
Salle des Commissions Permanentes

Contacts techniques :  
Céline GIDEL (ORD&EC) cgidel@maregionsud.fr 04.91.57.56.72  
Loïc CORDEZ lcordez@maregionsud.fr 04.94.92.46.10  
Alice ANNIBAL JAMBET aalice.annibaljambet@ademe.fr 04.91.32.84.68

**Programme**

9h	Accueil Café
9h30 à 12h30	Contexte   Témoignages Echanges et Débats
12h45	Déjeuner partagé (à la charge de participant)

Atelier réalisé dans le cadre du projet intégré LIFE SMART WASTE

**JOURNEE PARTAGE D'EXPERIENCE**  
Vendredi 6 décembre 2019

Stratégies territoriales en matière d'Economie Circulaire

**PROGRAMME**

9h30 Introduction par Monsieur le Président Guy REY et M. BORGIO, Vice-Président délégué à la gestion des déchets

10h Présentation de la redevance spéciale et du projet de tarification incitative.

10h30 Visite de la Ressourceur du Comtat qui emploie du personnel en insertion pour la collecte des encombrants à domicile.

11h Visite de la Composterie de Loriol du Comtat qui produit du compost à partir des déchets verts des particuliers et des professionnels.

11h30 Pause Déjeuner (gris en charge par la Région)

13h30 Opération de broyage et de paillage par une entreprise d'insertion

15h Visite d'une plateforme de valorisation des déchets du TTP.

16h Présentation de l'association Recupagri pour la valorisation des plaques agricoles.

Cette journée de partage d'expérience est cofinancée par l'Union Européenne avec le Fonds LIFE

## SITE INTERNET

Projet Life Smart Waste

➔ Lancement Octobre 2018

<http://www.lifeipsmartwaste.eu/>



## NEWSLETTERS

▪ 2 Parutions par semestre

➔ Focus sur les actualités

➔ Retour d'information sur les RDV Thématiques et réunions

➔ Information sur l'agenda

➔ Liens avec les partenaires - Renvoi sur le Site Internet Life Smart Waste

## FICHES RETOUR D'EXPERIENCE

➔ Respectant un formalisme défini selon la charte choisie par l'équipe LIFE, chaque partenaire du Projet complète une fiche décrivant l'opération terminée dans les différentes phases de montage de de réalisation technique et budgétaire.

➔ Ces informations favorisent la répliquabilité de l'action et sa transférabilité. Publiée sur le site internet Life Smart Waste



# PRODUCTIONS D'INFORMATION ACCESSIBLES SUR LE SITE INTERNET





## Participez à un défi d'avenir !

- Réussir à intégrer durablement l'économie circulaire dans vos opérations de travaux
- Créer du lien au sein de la structure entre les différents services : juridique, marchés, achats, infrastructures, aménagement, routes, travaux, eau, assainissement etc.
- Gagnez en cohérence dans votre démarche de **collectivité exemplaire**



## Qui peut candidater ?

Un Maître d'Ouvrage public ou privé implanté sur la Région Sud et ayant des projets de travaux (bâtiment TP, Aménagements...) sur 2020/2022, souhaitant progresser en faveur de l'économie circulaire

## Comment candidater ?

Rendez-vous sur le site pour vous inscrire

<http://www.lifeipsmartwaste.eu/>

**Accompagnement de 10 Maîtres d'Ouvrage volontaires** pour s'engager en économie circulaire dans des opérations de travaux en bâtiment ou Travaux Publics seront choisis.

**RAPIDE : candidatez en moins 5 min !**

## Programme

- sept 2019 Diffusion de l'Appel à Manifestation d'intérêt
- 31 oct 2019 Délais de réception des candidatures
- Sept au 31 oct 2019 Envoi de questionnaires personnalisés et critères, dès réception des candidatures
- 31 oct – 16 nov 2019 Analyse des retours de questionnaires et choix des 10 lauréats
- Janv 2020 à Oct 2021 Formation et accompagnement technico-juridique d'un projet de marché travaux pour intégrer des clauses d'économie circulaire et suivi opérationnel du chantier

## Pourquoi s'engager ?

- **Bénéficier d'un accompagnement par la Région et un groupe d'experts dans l'élaboration d'un plan d'actions « Economie circulaire »** adapté à votre territoire, mis en application sur un projet (chantier)
- **Co-construire avec la région une démarche** dans le cadre du projet Européen LIFE IP SMART WASTE et participer à atteindre les objectifs de valorisation des déchets à l'échelle régionale
- **Etre précurseur à l'échelle de votre territoire** afin de servir d'exemple à d'autres Maîtres d'Ouvrage et de transmettre cette expérience.
- **Bénéficier de conseils** dans le montage financier, juridique et technique pour la mise en œuvre opérationnelle d'enjeux de l'Economie Circulaire
- **Participer au réseau régional « Economie circulaire et Déchets du BTP »**, échanges/ sensibilisation / information entre professionnels
- **Gagner en visibilité** (démarche Greendeal / suivi de la démarche dans la presse, **collectivité exemplaire** ...)

## COMITES DE PILOTAGE

5 depuis le lancement du Projet

## COMITE DE SUIVI

## VISITES

Représentation EU  
NEEMO/EASME

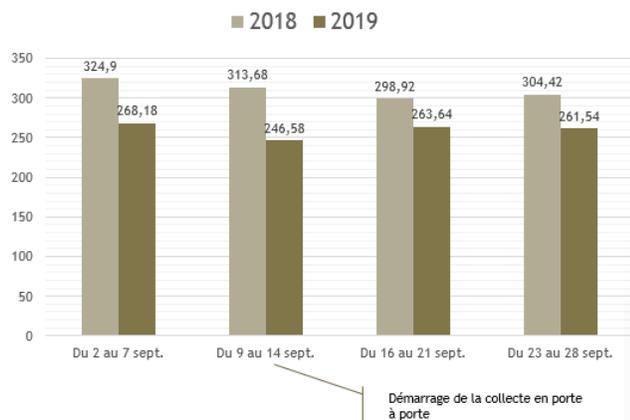
## VISITES de Sites

- ➔ Rappel et présentation de l'enjeu du projet LIFE intégré SMART WASTE.
- ➔ Présentation de l'équipe projet LIFE intégré SMART WASTE et de l'équipe chargée du suivi technique et financier pour la Commission Européenne (Neemo –Easme).
- ➔ Présentation du programme d'animation et programmation des projets - Avancement technique et financier des projets.
- ➔ Information générale sur le suivi de l'avancement du projet et des opérations avec des indicateurs de résultat et d'impact au niveau régional.
- ➔ Point d'étape sur l'avancement technique et financier des actions pour l'ensemble des 18 partenaires impliqués dans le projet LIFE IP SMART WASTE.
- ➔ Analyse des difficultés et points d'interrogation subsistants.
- ➔ Base d'échanges et précisions entre les l'équipes du Projet.
- ➔ Constat de la réalisation d'actions financées. Avancée de la mise en œuvre de l'opération validée. Meilleure connaissance du territoire/valorisation des opérations exemplaires.
- ➔ Mise en relation des partenaires favorisant les échanges spécifiques.
- ➔ Remontées d'informations formelles à la Commission Européenne.



# Des rapports d'avancement 2018-2020 pour chacun des partenaires pour un pilotage fin

## -202 TONNES D'ORDURES MENAGERES (Sept. 2018 / Sept. 2019)



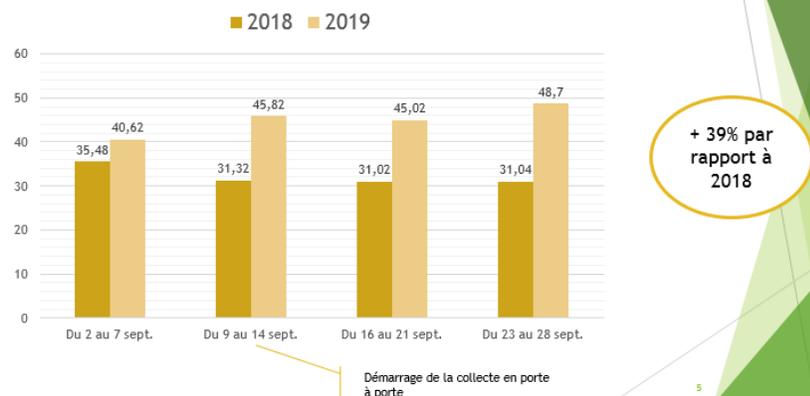
## Problèmes rencontrés

- Accessibilité des chemins
- Foyers non dotés de bacs (oublis)
- Foyers non collectés les 1ers jours (oubli de l'utilisateur ou du prestataire)
- Plaintes des usagers (oubli de collecte, bac OMR trop petit...)

## Mesures correctives

- Signer une convention d'autorisation de passage ou laisser en point collectif
- Mettre en place un « SAV » efficace et réactif (suivi des prestations)
- Être à l'écoute, répondre aux besoins et sensibiliser les usagers

## + 50 TONNES D'EMBALLAGES MENAGERES (Sept. 2018 / Sept. 2019)





# - 2 -

## BILAN FINANCIER 2018-2020

(RÉGION)



# Bilan financier 2018-2020

➔ **Plus de 7,7 Millions d'€ de dépenses éligibles réalisées au 30/09/2020**

plus précisément 7 709 351,94 € en incluant les frais généraux pour les 18 partenaires concernés ;

## Dépenses par Catégorie :

- **Equipment** (majorité des dépenses réalisées) **env. 3 M €**
- **Infrastructures** près de **1,8 M €**
- **External assistance** env. **1,7 M €**
- **Frais de personnel** env. **1 M €**
- **Consumables, Overheads, Other costs et Travel** sont plus résiduels **110 k€**

A la très grande majorité l'action « Renforcer et adapter les équipements » (C2)  
**Renforcer et adapter les équipements pour améliorer le taux de valorisation des déchets**





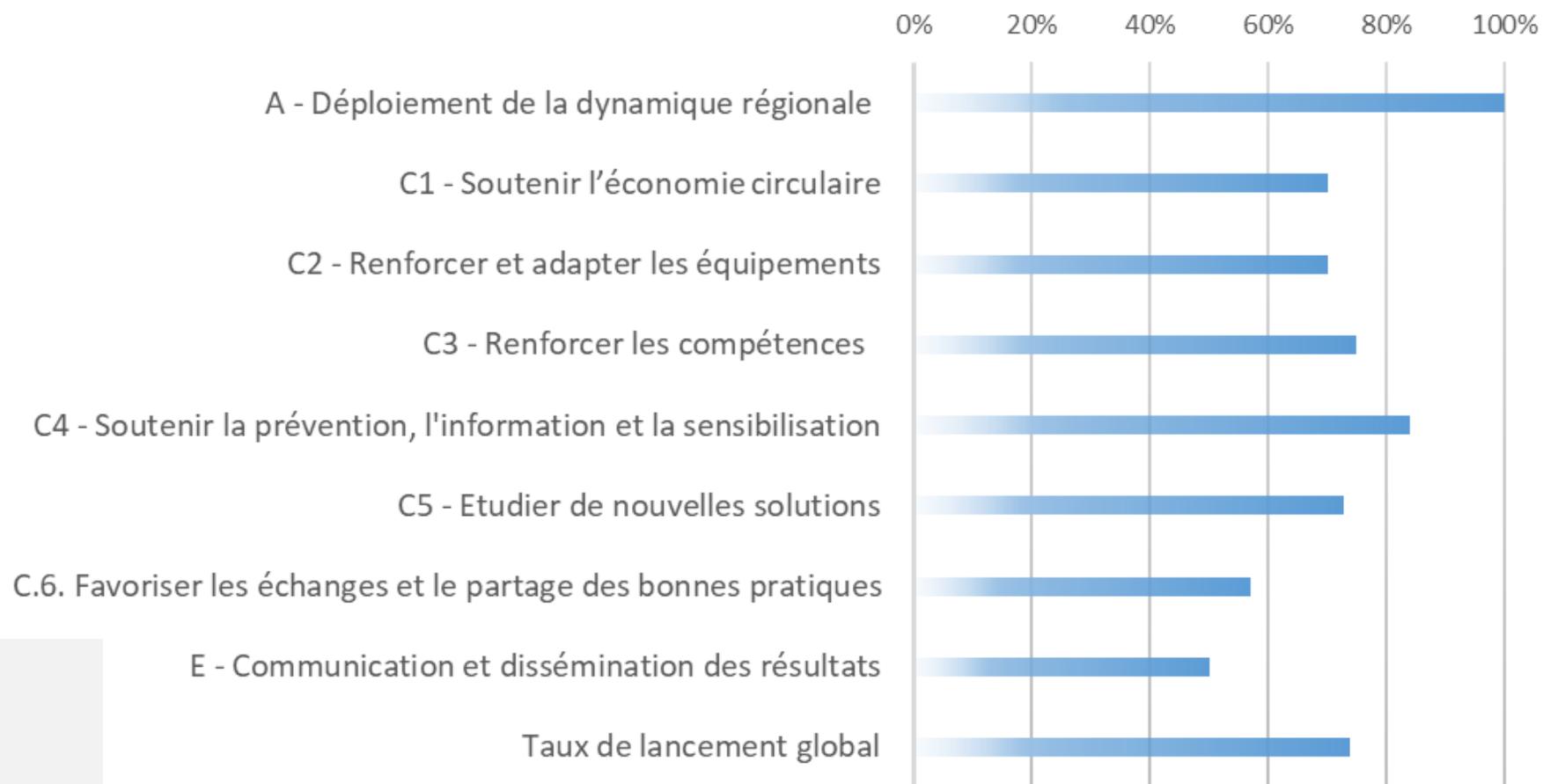
- 3 -

# BILAN TECHNIQUE 2018-2020 (RÉGION)



# 74% des 140 opérations lancées !

**14 opérations à lancer dès 2021 pour un montant total de 1 786 169 €**



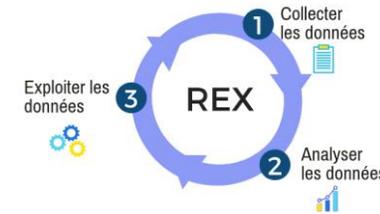
## TAUX DE LANCEMENT PAR ACTION

# 20 opérations terminées, des retour d'expérience disponibles pour tous !



## 8 opérations terminées avec indicateurs complets

Exemples :



CCPF	TDP	CT1
Déchetterie Tournettes	Collecte de proximité	Formation des ambassadeurs
+3400t/an collectées +2100t/an valorisées 24 000 visiteurs/an dont 2800 entreprises (12%) + 40 850 €/an	367 colonnes de tri +1500 t collectées/an (EMR) baisse de 566t/an (OMR) baisse de 53% des couts	2 formations effectuées 20 agents formés



Pays d'Aix  
Mise en place du contrôle des accès



Marseille Provence  
Compostage collectif



Lacs et Gorges du Verdon – Animations scolaires



Cœur du Var  
Opération  
« Adopte une poule »



Pays de Fayence  
Modernisation de la  
déchetterie



Vallée des Baux Alpilles – Ecolo-crèches



Sittomat

Etude de faisabilité d'un centre de tri



Terre de Provence  
Collecte de proximité



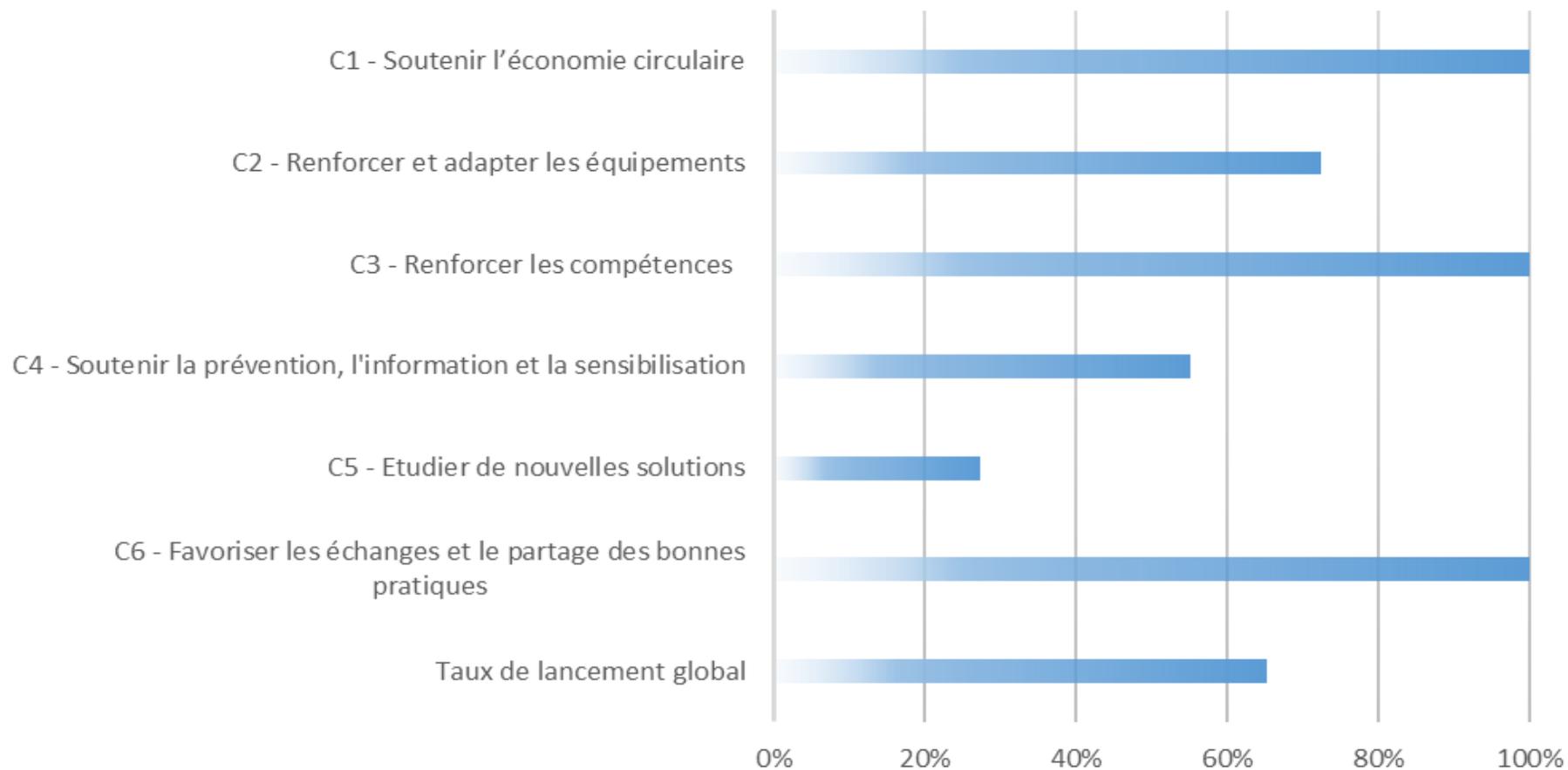
Istres Ouest Provence  
Caisson de réemploi en déchetterie



Pays salonais  
Campagne de communication pour l'extension des consignes de tri

**65% des opérations complémentaires lancées  
=> 25% des dépenses prévues engagées**

### TAUX DE LANCEMENT DES ACTIONS COMPLEMENTAIRES





- 4 -

# TREIZE NOUVEAUX PARTENAIRES (RÉGION)



### Stratégie territoriale en matière de prévention et de gestion des matières organiques



#### 7 lauréats (EPCI et syndicats) :

- Alpes de Haute-Provence (1)
- Hautes-Alpes (3)
- Alpes-Maritimes (1)
- Vaucluse (1)
- Var (1)

Ces 12 candidats deviendront bénéficiaires associés du projet européen au 1<sup>er</sup> janvier 2021  
(sous réserve de complétude des dossiers déposés)

### Expérimentation de solutions numériques innovantes pour développer l'économie circulaire à l'échelle d'un territoire



#### 5 lauréats (entreprises et associations):

- Lutte contre le gaspillage alimentaire dans le secteur de la restauration publique et privé
- Valorisation de biodéchets des ménages
- Logistique inversée en hypercentres pour un meilleur tri des déchets d'activités économiques
- Traçabilité des déchets de la filière pêche
- Réemploi et réutilisation (promotion des acteurs locaux)



- 5 -  
CALENDRIER 2021  
(RÉGION)



2020 - 2021

Novembre

- 03/11 : GT EC&BTP n°1
- 05/11 : Atelier n°19 - Déchets et urbanisme
- 13/11 : Atelier n°20 - Microplateforme de compostage des biodéchets alimentaires
- 24/11 : Atelier n°21 – Lutter contre les déchets sauvages (REMEDI)
- 27/11 : Atelier n°22 - Améliorer le tri des déchets de chantier (FRB)

Décembre

- 08/12 : Atelier n°23 - Speedmeeting avec les éco-organismes (Rudologia)
- 03/12 : Groupe de Travail n°2 MOA BTP
- 10/12 : Journée de partage d'expérience entre élus (CAVEM) (reportée)

S1 2021

- Demandes de cofinancement LIFE (ADEME – Région)
- Ateliers LIFE : REX COVID / déchets sauvages / Tarification incitative / Stratégie territoriale matières organiques...
- Groupe de Travail n°3 MOA BTP
- Journées de partage d'expérience entre élus (Cœur du Var / Sisteronais Buech)
- Visite Nemo / EASME
- Comité de pilotage n°7
- Comité de suivi n°4

S2 2021

- Manifestation européenne LIFE IP Smart Waste
- Comité de pilotage n°8
- Ateliers LIFE



- 6 -

## ECHANGES ET DÉBATS

